



CQPM • Animateur d'équipe autonome de production industrielle



Gérer - Administrer

Management - Gestion de projets

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

L'animateur d'équipe autonome de production industrielle coordonne la production de son secteur ou d'une unité de fabrication ou rattachée à la fabrication de site industriel, en vertu des règles de qualité/sécurité/environnement et des impératifs de production (qualité, délais, quantité, coûts...) de l'entreprise.

Il coordonne et anime l'équipe de production dédiée dans un périmètre déterminé par l'organisation en s'appuyant sur les outils et les indicateurs de l'entreprise et veille au suivi et à l'atteinte des résultats.

Il organise l'activité de production quotidienne de son secteur et garantit la répartition et le maintien des compétences sur les moyens afin que les objectifs de production soient tenus.

Il supervise le fonctionnement des équipements (réglage, maintenance...). Il peut organiser et suivre le stockage et ou les expéditions de produits.

Il est amené à animer les réunions quotidiennes ou hebdomadaires et à communiquer les attentes de production au moyen des indicateurs dont il assure le suivi.

Il anime en tout ou partie les formations techniques dans le périmètre des postes de son secteur et assure l'intégration de tout nouvel embauché.

L'animateur d'équipe autonome de production industrielle effectue le suivi de la fabrication en tenant compte des règles de l'entreprise, de son organisation et des impératifs de production. Il s'assure de partager toute information nécessaire auprès des autres opérateurs, auprès de son manager, voire auprès des services supports et des autres animateurs d'équipe.



Il garantit la performance de son secteur et intervient sur des actions d'amélioration continue qu'il peut lui-même proposer.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- • *L'animation technique d'une équipe de production*
- • *La garantie du bon fonctionnement des postes*
- • *La contribution à un projet d'amélioration*

COMPÉTENCES

- *Ordonner et optimiser l'activité du secteur dans son périmètre de responsabilité*
- *Affecter les ressources humaines de son secteur en fonction des nécessités de la production*
- *Animer une équipe dans son périmètre*
- *Assurer les formations et audits techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des postes de son secteur*
- *Suivre l'activité du secteur au regard des indicateurs de performances*
- *Identifier les dysfonctionnements de son secteur et proposer des solutions d'amélioration*
- *Conduire les actions correctives confiées dans le cadre de plans d'actions*

LES MÉTIERS LIÉS

- *Animateur d'équipe*
- *Chef d'équipe (H/F)*



> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Catégorie : B

Niveau : 4

N° Cert. : 2006 0251 R

État : Active - en cours de révision

RNCP : RNCP

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- CPF
- Contrat d'apprentissage (si mobilisation du CPF)
- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)
- Pro A

Par la Validation des Acquis de l'Expérience

- Période de Professionnalisation
- Plan de formation
- CPF
- Congé VAE